PV N°09 – RÉUNION DU 05 NOVEMBRE 2026

A.W.B.B. Comité Provincial de Namur.

COMMISSION DE CONTRÔLE DES FEUILLES DE MATCHES.

Journée des 31 octobre et 01 novembre 2026

Présents : Vancauwenbergh G., Hastir M., Lauwerys J, Paquot-Servais PY.

A. Amendes

1. PC 48 Feuilles de marque non rentrées ou en retard

Néant

2. PC 66 Résultats non communiqués ou erronés

Néant

3. PC 73 Forfait (Prévenu-Non Prévenu)

125014 Givet

4. PC 73 Forfait pour joueur(s) ou coach non qualifié(s)

Néant

5. PC 28 Délégué aux arbitres

Néant

6. PC 48 Tenue de la feuille (intitulé équipe, officiels, coordonnées)

172050 La Bruyère (marqueur non affilié)

N° LT :

Néant

7. PC 16

Licence Manquante (L)

Néant

Certificat médical (A)

183027 Belgrade
172050 La Bruyère (2x)

Carte d'identité(I)

Néant

Liste PC 53 manquante (R)

Néant

8. PC 89 & 90 Qualification joueur d'âge

Néant

9. PC 15-16 Responsabilité Arbitre

Néant

10. PC 53 Liste d'équipe (sous réserve et en fonction des documents en notre possession)

Néant

11. PC 35 Licence Technique

27,70 €

Néant

16,60 €

114012	Natoye
114038	Eghezée
114076	La Bruyère
115074	Cerfontaine
115074	Marche
116073	Natoye
116100	Cerfontaine
125045	Mariembourg

183,30 € (LLC Non affilié au club – pas de licence technique valable)

Néant

12. PC 74 – Forfait cas spécial (certificat médical non produit)

Néant

B. Remarques aux arbitres

Néant

C. Rectificatifs

Néant

D. Divers

Néant

Bioul, 05/11/2026
J. Lauwerys